



CONFÉRENCE DE PRESSE DU 9 JANVIER 2024

**PRÉSENTATION DU MANIFESTE
« POUR EN FINIR AVEC LES RÉPRESSIONS SYNDICALES
ET GAGNER UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE SOCIALE »**

Par Gilles FOURNEL

Bonjour à tous,

Tout d'abord, le Comité Régional CGT PACA avec l'ensemble des Unions Départementales vous remercie de votre participation à la présentation et au lancement de son manifeste « pour en finir avec les répressions syndicales et gagner une véritable démocratie syndicale dans la région et plus largement ».

Plus globalement, ce manifeste qui s'adresse bien évidemment aux pouvoirs publics, se donne pour ambition d'interroger l'ensemble de la société sur la place et le rôle du syndicalisme de transformation sociale dans notre région, dans notre pays.

Dans ce cadre, nous désirons attirer particulièrement l'attention sur les situations de plus en plus préoccupantes d'atteintes aux droits syndicaux et libertés syndicales, touchant aussi bien les militants de la CGT, que les locaux dans lesquels nous menons au quotidien notre activité.

Ces atteintes et autres répressions perdurent et se sont accélérées, malgré toutes nos alertes et n'ont eu de cesse de s'intensifier par exemple, avec la mobilisation contre la réforme des retraites, mais pas que, mais nous y reviendrons dans nos échanges.

Cette répression se traduit aussi bien par des procédures disciplinaires et de mise à pied pouvant aller jusqu'au licenciement de salariés grévistes ou désirants se présenter sur des listes CGT, que par des interpellations et arrestations arbitraires menant à des procédures pénales abusives à l'encontre de militants dans la pratique de leur action syndicale.

La CGT PACA dénonce encore et toujours aussi l'utilisation de l'arsenal juridique anti-terroriste pour réprimer le mouvement social comme cela pu être le cas lors des derniers mouvements sociaux ou autres mobilisations pour sauvegarder l'emploi dans certaines situations.

La CGT PACA refuse et condamne la criminalisation de l'action syndicale ainsi que l'amalgame entretenu volontairement entre « l'action syndicale » et « la délinquance ». La liberté syndicale et les droits qui s'y rattachent, constituent l'un des piliers de la démocratie.

Pour rappel, ces droits sont constitutionnels et garantis au niveau international par les normes de l'Organisation Internationale du Travail. Ils sont inscrits dans la Convention n 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 et dans la Convention n 98 pour le droit d'organisation et de négociation collective de 1949.

C'est pourquoi, les pouvoirs publics, les directions d'entreprises, ne peuvent et ne doivent pas déroger à ces principes afin de faire garantir ces droits et permettre l'exercice effectif de ces libertés fondamentales dans la région, où les atteintes aux libertés syndicales sont de plus en plus criantes.

De nombreuses organisations et associations se sont déjà mobilisées face à cette situation, à l'image de la tribune « Pour les libertés syndicales, contre toutes les entraves à l'engagement militant et citoyen ! » publiée dans l'Humanité de 2 juin dernier signée par des militants syndicaux, associatifs, intellectuels, chercheurs, enseignants et universitaires. Mais aujourd'hui une campagne visant à déstabiliser le syndicalisme en France et notamment dans la région s'amplifie. L'objectif à peine voilé est de décourager l'action collective syndicale militante et surtout réduire le droit d'intervention des travailleurs quand il s'agit de s'opposer aux décisions gouvernementales et patronales en dépit de toute démocratie sociale.

Dans ce contexte, trop de militants des syndicalistes CGT ici près de nous, font l'objet de procédures, de convocations, de mises en examen, d'amendes et de condamnations sur des motifs totalement injustifiés.

Les intimidations qui touchent de nombreux militants et syndiqués de la région s'étendent ou se sont étendues dans le temps jusqu'à des mesures d'expulsion des locaux CGT, notamment des Unions Locales CGT. Il est urgent de cesser cette spirale répressive, nous sommes au 21^{ème} siècle, même si certains rêvent de revenir sur nos droits durement gagnés durant le 20^{ème} siècle.

Nous demandons donc en particulier de mettre fin à toutes les procédures visant nos militants nos élus, et de rétablir dans leurs droits par l'annulation des poursuites et condamnations et de sécuriser nos Unions Locales. Ces mesures doivent être étendues à l'ensemble du territoire régional et national, comme à l'ensemble des syndiqués.

Nous l'avons bien compris, c'est une forme de syndicalisme qui est ciblé et plus largement le rôle du syndicalisme qui est interrogé. La défense des intérêts collectifs et des garanties collectives des travailleurs, contester les choix gouvernementaux et patronaux, participer à la construction d'une société assise sur le progrès social et une autre répartition de richesses, s'insurger contre l'arbitraire patronal, et mener des actions et construire des mobilisations en ce sens, sont des conceptions et des aspirations qu'il faut combattre pour certains coûte que coûte et quoiqu'il en coûte.

Tout cela va nous trouver encore plus fortement en face d'eux et nous comptons bien peser et continuer de porter partout la voix des travailleurs et leur proposer de s'organiser pour répondre à leurs besoins, leurs revendications. Nous sommes et nous désirons demeurer un outil efficace à leur service.

C'est en ce sens que la CGT PACA juge également indispensable de refaire évoluer le code du travail pour garantir les libertés syndicales, alors que les ordonnances Macron ont affaibli considérablement le droit des travailleurs.

De plus, Il est impératif de procéder à l'annulation de toutes les condamnations visant les militants dans le cadre de l'exercice de leur activité syndicale.

La Cgt PACA propose ensuite de renforcer la protection du statut de militants, élus et mandatés syndicaux par la mise en place d'indicateurs permettant de suivre le déroulement de carrière, de prévenir tous risques de discrimination, et par l'instauration d'une obligation de réintégration des militants licenciés, ainsi que par l'allongement des délais de protection, suite à l'arrêt de leur mandat syndical dans l'entreprise ou dans les établissements car dans la fonction publique des problèmes nombreux existent aussi.

Comme un avis du CESE le préconisait en 2017 intitulé : « repérer, prévenir, et lutter contre les discriminations syndicales ». (<https://www.lecese.fr/travaux-publies/reperer-prevenir-et-lutter-contre-les-discriminations-syndicales>)

Enfin, nos organisations régionales, départementales ou locales, nous alertent sur des cas de plus en plus nombreux où des collectivités locales remettent en cause la mise à disposition de l'hébergement gratuit aux organisations.

L'hébergement des antennes syndicales date de la création des Bourses du Travail à la fin du 19^{ème} siècle. Par la suite, c'est souvent par le rapport de force ou au nom de la reconnaissance par la nation pour l'action résistante menée par les syndicats contre le nazisme, que nombre de municipalités ont mis gracieusement des locaux à disposition des syndicats.

Leurs missions, qui au départ portaient sur l'information, l'éducation populaire et la solidarité, sont aujourd'hui étendues à la concertation, la délibération et la négociation territoriale avec les pouvoirs publics et le patronat. Les activités déployées dans ces lieux contribuent à l'intérêt général local et sont à visée sociale : le rapport de l'IGAS estime ainsi à un million le nombre de personnes qui franchissent chaque année le seuil des locaux de nos unions syndicales territoriales.

Aujourd'hui, le texte juridique encadrant la mise à disposition de locaux par les collectivités locales est largement insuffisant puisqu'il n'empêche nullement les expulsions et les menaces contre nos organisations syndicales territoriales.

C'est pourquoi la Cgt PACA demande que les dispositions prévues par le rapport Dole de 2012, jamais publié, entrent en vigueur ainsi qu'une modification du code des collectivités territoriales pour garantir l'obligation d'hébergement à titre gracieux des organisations syndicales représentatives.

Après cette petite introduction, je vous demande de prendre connaissance donc de notre manifeste qui sera proposé à la signature (aux travailleurs, syndicats, personnalités associations et partis etc)

https://www.change.org/p/pour-en-finir-avec-les-répressions-syndicales-et-gagner-une-véritable-démocratie-sociale?recruiter=1305067164&recruited_by_id=173bce60-dde8-11ed-9b7c-97b580d36100&utm_source=share_petition&utm_campaign=share_for_starters_page&utm_medium=copylink

Nous sommes prêts à présent pour répondre à vos questions.